

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 11 décembre 2017

Monsieur Le Maire

Bonjour à toutes et à tous. Le quorum est atteint.

L'an deux mille dix-sept et le onze décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Madame Myriam LEONARD, Monsieur Didier FABRE, Monsieur Jackie ROY, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur André CASSAN, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Laurent CARRERE, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Bernard MUCCI, Monsieur Raymond LORCA, Madame Fatiha ZERAOUA, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Isabelle GRAUPERA, Monsieur Yvon PAPAIX, Madame Béatrice BERTRAND, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Maryse ROUDIERE-CARBONNEL, Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Monsieur Franck FAREZ, Madame Anne-Marie CLERGUE.

Procurations de vote : néant

Etaient absent(e)s : Monsieur Yves PAUBERT, Madame Marie-Pierre SIBER, Madame Patricia MENENDEZ, Monsieur Francesco ANTINI, Madame Sylvia GUERRERO, Monsieur Stéphane FERRIER

Secrétaire de séance : Madame Emilie ALLABERT

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2017

Avant d'annoncer l'ordre du jour, je souhaiterais avoir votre autorisation afin de rajouter une délibération concernant l'achat d'un bâtiment situé 31B rue Jacquard.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 octobre 2017

I – AFFAIRES GENERALES :

- Décisions municipales prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation.
- Défense des intérêts de la ville devant le Tribunal Correctionnel de Foix,
- Motion concernant le désengagement de l'Etat du financement de certaines politiques nationales.

II – AFFAIRES FINANCIERES :

- Ouverture d'une ligne de trésorerie.
- Budget principal : décision modificative n° 2 de virements de crédits.
- Ouverture de crédits section d'investissement 2018.
- Demande de subvention au titre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux 2017 - 2018, du Fond de Soutien Investissement Local 2017 et du Contrat Régional Unique – Région Occitanie Pyrénées Méditerranée pour le projet de démolition de l'ex Maison de retraite.

- Dossier de demande de subvention actualisé au titre du Pôle d'Equilibre Territoire Ruraux, Contrat Régional Unique – Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire de l'ilot Sécoustous – Partie 2.
- Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2018 pour l'opération « Construction d'une brigade de gendarmerie ».

III- MARCHES PUBLICS :

- PA192017 : acquisition d'une balayeuse aspiratrice compacte limitée à 25 km/h.
- AO012017 : confection et livraison des repas de midi en liaison froide pour les cantines des écoles élémentaires et maternelle de la ville – attribution du marché

IV- URBANISME-CADASTRE :

- Demande de dérogation à Madame la Préfète de l'Ariège à l'urbanisation limitée.
- Opération façades : demande de subvention.

VI- ENFANCE – JEUNESSE :

- Convention d'Objectifs et de Financements à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège pour la période du 01/09/2017 au 30/06/2018 pour les actions « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » de la Mairie de Lavelanet

VII- ENVIRONNEMENT :

- Convention entre la Ville de Lavelanet et le Groupe Leyton CTR pour la valorisation et l'achat de Certificats d'Economie d'Energie (C.E.E.).

VIII- PERSONNEL :

- Mise à jour sur la gestion du personnel.
- Mise en place du RIFSEEP.
- Régime Indemnitaire.
- Formations du personnel.

IX- QUESTIONS DIVERSES :

- Note d'information sur l'attribution du marché PA102017 : entretien et dépannages des chaufferies (fioul, gaz, mixte bois/gaz), des producteurs d'eau chaude et des centrales d'air-dépannages et divers travaux de plomberie.
- Note d'information sur l'attribution du marché PA112017 : requalification de l'Avenue Alsace Lorraine.

Concernant l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du 24 octobre 2017.

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix pour).

Concernant les décisions municipales.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Les Affaires Générales : Défense des intérêts de la ville devant le Tribunal Correctionnel de Foix

Monsieur Le Maire

Dernièrement, nous avons été au tribunal. C'est Myriam Léonard accompagnée de Jackie Roy qui y sont allés. Ils été convoqués à 14h, ils sont passés à 19h30. C'était pour des délits de vandalisme qui ont été occasionnés sur la ville. On a récupéré 2200€. C'est quand même dommage de perdre du temps pour ces choses-là mais la gendarmerie a bien fait son travail et a réussi à mettre sous les verrous les personnes qui ont commis ces actes.

Y a-t-il des questions sur cette représentation que je vous demande d'attribuer à Myriam Léonard.

Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette décision.

Délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix pour)

Motion concernant le désengagement de l'Etat du financement de certaines politiques nationales sur une certaine politique nationale

J'informe l'assemblée que par délibération n°1862 en date du 26 octobre écoulé, le Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ariège (SMDEA), a adopté à l'unanimité des membres présents, la motion dont le texte suit, concernant le désengagement de l'Etat du financement de certaines politiques nationales :

« Le Conseil Municipal exprime sa très grande inquiétude quant au désengagement de l'Etat du financement de certaines politiques nationales qui sont de sa responsabilité, comme les parcs nationaux, la biodiversité ou l'office national de la chasse.

Elle rappelle que les crédits de l'Agence de l'Eau sont financés essentiellement par les factures des usagers qui attendent, en retour, une participation aux investissements.

Elle considère que la réduction des budgets de l'Agence de l'Eau et les prélèvements de 66 millions d'euros, soit 20 % du budget global de l'Agence constituent un véritable détournement du principe « l'eau paye l'eau ». 38 millions d'euros sont prélevés pour financer des organismes d'Etat, tels que les parcs nationaux, la biodiversité et l'office national de la chasse.

Ces prélèvements conséquents vont se traduire par une réduction des subventions concernant les programmes d'investissement de l'eau et de l'assainissement et entraîneront en conséquence une augmentation des tarifs payés par les usagers. »

Je vous de l'adopter également.

Encore une fois, tous ces prélèvements vont impacter des budgets importants qui concernent l'ensemble des structures départementales.

Nous demandons d'adopter cette motion si vous le permettez.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette motion.

Délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix pour).

Concernant les Affaires Financières : Ouverture d'une ligne de trésorerie.

Myriam Léonard

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux importants (construction d'une gendarmerie, aménagement de l'avenue Alsace Lorraine, démolition et aménagement de l'ancienne maison de retraite) prévus au budget primitif ont commencé.

Afin de pouvoir palier aux paiements à venir et avant de finaliser le besoin réel par un emprunt il convient d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 973 000,00 €.

Puis, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Monsieur Le Maire

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix pour).

Budget principal : décision modificative n°2 de virements de crédits.

Myriam Léonard

Sur le fonctionnement :

Charges à caractère général, augmentation de crédits 80 000€

Charges de personnel 50 000€

FIPC : Fond National de Péréquation 22 000€

Ce montant est en diminution de crédit que nous avons quand même provisionné sur les autres charges exceptionnelles à hauteur de 160 000€

Sur l'investissement :

Travaux sur le cinéma 20 000€

Frais d'acte pour l'Hôpital 1000€

Pôle culturel ajustement de fin de travaux 50 000€

Pour un total de 71 000€ que nous prenons sur le compte 016 en augmentation de crédits.

Il faut délibérer sur ces montants.

Monsieur Le Maire

Ce sont ajustements de fin d'année sur les différents chapitres qui vous ont été présentés.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix pour).

Ouverture de crédits section d'investissement 2018.

Myriam Léonard

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions relatives à la procédure budgétaire, au contrôle financier des comptes des collectivités locales et figurant à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cet article précise que « jusqu'à l'adoption du budget, Monsieur le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, les crédits correspondants sont inscrits aux budgets principal et annexes lors de leur adoption ».

Monsieur le Maire liste le détail des crédits d'investissement qui seront ouverts selon cette procédure, par opération budgétaire ou chapitre. Le tableau ci-après en est un récapitulatif.

Puis il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

OPERATIONS OU CHAPITRES	LIBELLE	CREDITS OUVERTS EN 2017 CHAPITRE 20-21-23	LIMITE DU QUART DES CREDITS	AUTORISATION DE DEPENSES JUSQU'AU VOTE DU BP 2018
204	Subvention équipement	10 000 €	2 500 €	2 500 €
10	Travaux et équipement scolaire	78 940 €	19 735 €	19 735 €
11	Travaux et équipement sportif	104 350 €	26 087 €	26 087 €
12	Travaux et équipement culturel	23 500 €	5 875 €	5 875 €
13	Travaux et équipement Bâtiments communaux divers	837 000 €	209 250 €	209 250 €
14	Urbanisme	365 300 €	91 325 €	91 325 €
15	Travaux de voirie	300 000 €	75 000 €	75 000 €
16	Travaux et équipement divers	242 400 €	60 600 €	60 600 €
20	Pôle Culturel	224 818 €	56 204 €	56 204 €
22	Gendarmerie	1 080 000 €	270 000 €	270 000 €
23	Hôpital	22 000 €	5 500 €	5 500 €
24	Centre Bourg	1 827 500 €	456 875 €	456 875 €

Monsieur Le Maire

C'est sur, l'ensemble des projets démarreront en janvier. Certains devaient démarrer au mois de décembre. On a retardé pour ne pas mettre trop de pagaille pendant les fêtes de Noël. L'avenue Alsace Lorraine démarrera en janvier puisque les entreprises sont retenues. Ainsi que le projet rue du Quillié. Egalement, la gendarmerie ce sera plutôt pour février ou mars puisque l'appel d'offres est en cours de lancement. C'est pour nous permettre de pouvoir payer les premiers travaux même si certaines subventions rentreront au fur et à mesure que le dossier avance.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Je précise que cette année, la municipalité n'a pas eu recours à l'emprunt pour faire les travaux déjà réalisés.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix pour).

Demandes de subvention au titre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux 2017.-2018, du Fond de Soutien Investissement Local 2017 et du Contrat Régional Unique-Région Occitanie Pyrénées Méditerranée pour le projet de démolition de l'ex Maison de retraite.

Didier FABRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la collectivité s'est engagée d'une part dans le projet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Centre Bourg et d'autre part dans le projet

de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte pour conduire une transformation profonde du territoire.

Il rappelle que la commune de Lavelanet, conjointement avec la Communauté des Communes du Pays d'Olmes ont candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt, que les Ministres de la Décentralisation et de la Fonction Publique, du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, des Outre-Mer avaient lancé en juin 2014 afin d'impulser une revitalisation des centres-bourgs en déshérence. La commune a été lauréatisée en janvier 2015 et la phase études pré-opérationnelle a classé le secteur Ancienne Maison de retraite comme un élément structurant du centre-ville.

De plus, il rappelle que depuis plusieurs années, le territoire a engagé une démarche de prévention et de valorisation des friches industrielles et urbaines. A ce jour, ce sont plusieurs dizaines de milliers de m² de friches industrielles et urbaines qui ont été requalifiées ou détruites. Néanmoins, de nombreuses friches subsistent encore et dans le contexte actuel d'économie foncière préconisée par les lois Grenelle, ce gisement foncier pour l'accueil des entreprises mais aussi pour d'autres usages tant résidentiels que tertiaires, culturels, etc., ne peut être ignoré. Elles constituent de formidable opportunité de recomposer le tissu urbain de la ville pour une meilleure attractivité dans un souci de développement durable.

Puis, il indique que la commune a été lauréatisée en janvier 2016 comme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » dont les objectifs de ce projet sont d'atténuer les effets du changement climatique, d'encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et de faciliter l'implantation de filières vertes. Ce projet s'appuie sur 9 actions qui permettront la transition écologique du territoire. L'objectif primordial est de faciliter les mobilités douces grâce à la continuité de la voie verte et aux actions visant à pacifier la rencontre piéton-voiture, de réintroduire l'eau dans les espaces collectifs de vie et d'effacer les friches en préservant la qualité de l'air et des paysages.

Ainsi le projet mentionné susdit « Maison de retraite » s'inscrit dans la volonté profonde de modifier la ville, mais également dans un projet de territoire de cohérence stratégique. Le projet de réaménagement du complexe immobilier Ancienne Maison de retraite constitue l'axe reliant le projet AMI Centre bourg à travers la mise en œuvre d'une restructuration urbaine et globale.

Monsieur le maire propose de déposer des dossiers de demandes de subvention, au titre du FSIL pour l'année 2017, au titre de la DETR pour les années 2017 et 2018 et au titre du Contrat Régional Unique – Région Occitanie Pyrénées Méditerranée.

Le montant total des travaux s'élève pour la ville de Lavelanet à hauteur de 948.333 € HT.

Le nouveau plan de financement se présente comme suit :

Descriptif des dépenses	Montant en Euros	%
Etudes	48.333 €	–
Travaux	900.000 €	–
Financeurs	Montant en Euros	%
Conseil Départemental Ariège (subvention notifiée)	237.500 €	25 %
Etat (FSIL 2017 subvention notifiée)	130.000 €	14 %
Etat (DETR 2017 subvention notifiée)	170.000 €	17 %
Région Occitanie Pyrénées Méditerranée	221 163 €	24 %
Total des partenaires financeurs	758 663 €	80 %
Autofinancement	189 670 €	20 %
Total (HT)	948.333 €	100,00%

Puis, il demande au conseil de se prononcer.

Monsieur Le Maire

Vous avez le diplôme au fond et les quelques projets installés sur les tables qui démarreront prochainement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés (23 voix pour).

Dossier de demande de subvention actualisé au titre du Pôle d'Equilibre Territoire Ruraux, Contrat Régional Unique-Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire de l'îlot Sécoustous-Partie 2.

Didier FABRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la collectivité s'est engagée d'une part dans le projet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Centre Bourg et d'autre part dans le projet de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. Il indique que les deux projets susdits doivent conduire le Pays d'Olmes dans une reconversion profonde de son territoire.

Il rappelle dans un premier temps que la Commune de Lavelanet conjointement avec la Communauté des Communes du Pays d'Olmes ont candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt que les Ministres de la Décentralisation et de la Fonction Publique, du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, des Outre-Mer avaient lancé en juin 2014 afin d'impulser une revitalisation des centres-bourgs en déshérence. Ce dossier s'est appuyé sur l'étude reconquête du centre ancien réalisé en janvier 2014. La commune a été lauréate en janvier 2015 et la phase

études pré-opérationnelle a fait l'objet d'un rendu en avril 2016. Ainsi, le secteur Sécoustous est apparu comme un élément structurant du centre-ville.

De plus, il rappelle que depuis plusieurs années, le territoire a engagé une démarche de prévention et de valorisation des friches industrielles et urbaines. A ce jour, ce sont plusieurs dizaines de milliers de m² de friches industrielles et urbaines qui ont été requalifiées ou détruites. Néanmoins, de nombreuses friches subsistent encore et dans le contexte actuel d'économie foncière préconisée par les lois Grenelle, ce gisement foncier pour l'accueil des entreprises mais aussi pour d'autres usages tant résidentiels que tertiaires, culturels, etc., ne peut être ignoré. Elles constituent de formidable opportunité de recomposer le tissu urbain de la ville pour une meilleure attractivité dans un souci de développement durable.

Dans un deuxième temps, il indique que la commune a été lauréatisée en janvier 2016 comme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » dont les objectifs de ce projet sont d'atténuer les effets du changement climatique, d'encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et de faciliter l'implantation de filières vertes.

Ce projet s'appuie sur 9 actions qui permettront la transition écologique du territoire. L'objectif primordial est de faciliter les mobilités douces grâce à la continuité de la voie verte et aux actions visant à pacifier la rencontre piéton-voiture, de réintroduire l'eau dans les espaces collectifs de vie et d'effacer les friches en préservant la qualité de l'air et des paysages. Ainsi, le secteur de l'Avenue Alsace Lorraine est un axe stratégique pour intensifier la liaison voie verte – centre bourg.

Ainsi ses projets s'inscrivent dans la volonté profonde de modifier la ville, mais également dans un projet de territoire de cohérence stratégique. En effet, le projet de réaménagement du secteur Sécoustous constitue la future centralité de la ville et l'axe reliant le projet AMI Centre bourg et le projet TEPCV à travers la mise en œuvre d'une restructuration urbaine et globale.

L'aménagement du secteur Sécoustous est une partie structurante du devenir de la ville et dont il y a lieu de modifier sa fonction urbaine (cf annexe 1 : projet secteur Sécoustous). Le projet de démolition de l'ilot Sécoustous est divisé en deux secteurs : partie en bleu et partie en rouge. La 1^{ère} partie de l'ilot (en couleur bleu) a fait l'objet d'un dossier de demande de subventions au titre du dispositif RHI THIRORI. La deuxième partie de l'ilot (en couleur rouge) fait l'objet de la présente délibération.

Après l'acquisition des bâtiments de la deuxième partie secteur bleu, la collectivité procédera à leurs démolitions. Pour finir, des aménagements urbains viendront mettre en valeur cette structuration urbaine.

Le montant total des travaux s'élève pour la ville de Lavelanet à hauteur de 670.000 € HT. Monsieur le Maire présente le programme financier du dossier :

Description des dépenses	Montant HT en euros
Acquisitions	420.000

Démolitions	250.000
Total du projet	670.000

Financeurs	Montant en Euros	%
Conseil Départemental Ariège CRU Montagnes Ariégeoises	131.820 €	20 %
Conseil Régional Occitanie CRU Montagnes Ariégeoises	100.000 €	15 %
Etat – FNADT	300.000 €	45 %
Total « Partenaires »	531.820 €	80 %
Autofinancement	138.180 €	20 %
TOTAL	670.000 €	100 %

Par conséquent, il demande au conseil de se prononcer.

Monsieur Le Maire

Pour le public, la zone rouge c'est le Paquito, la maison Lavilla et le bâtiment qui nous appartenait. C'est la première partie de l'ilot, l'autre 2ème partie sur laquelle nous demandons des financements. Nous sommes en train de travailler sur la partie de la maison Mora, les 2 petites maisons qui sont à côté et normalement l'autre maison mais nous ne sommes pas d'accord sur le rachat du bâtiment. Nous avons fait une proposition. Nous attendons sa proposition s'il est d'accord nous pourrions l'inclure dans le dossier, s'il n'est pas d'accord nous arrêterons les travaux à cette maison en sachant que derrière les maisons ont été aussi achetées pour éviter que des marchands de sommeil ne continuent à entacher les problématiques dans ces zones-là. On espère que les autres propriétaires, lorsque les travaux commenceront, vont également rénover les appartements qui seront dans un environnement beaucoup plus correct.

Des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour donc cette délibération.

Délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2018 pour l'opération "Construction d'une brigade de gendarmerie".

Monsieur Le Maire

Nous avons déjà une partie de la D.E.T.R. 2017 pour un montant de 250 000 euros et nous redemandons une subvention équivalente pour 2018.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que le conseil municipal a approuvé le principe de la réalisation de la reconstruction d'une nouvelle brigade de gendarmerie sur Lavelanet par délibération en date du 19 novembre 2008. Cette opération a été agréée par la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale à la fin du mois d'août 2016.

Le coût global de cette opération est estimé à 3,4 millions d'euros hors taxes, voirie et réseaux divers non compris puisqu'ils ont déjà fait l'objet d'un financement au titre de la DETR 2013. Le calcul du loyer annuel, en application du décret de 1993, s'élèverait quant à lui à 200.000€ toutes taxes comprises. Dans le cadre de ce projet, il est possible pour une collectivité publique de solliciter une subvention de l'Etat, autre que la DETR. Son montant s'élèverait à environ 600.000€ (estimation donnée par les services de la Gendarmerie Nationale) soit 300.000€ par tranche (sur la base de deux tranches financières).

Je vous propose de compléter le financement de cette opération en sollicitant une DETR, pour la seconde tranche, au titre de l'année 2018 de 250.000€ auprès de la Préfecture de l'Ariège. Puis je vous présente le plan de financement prévisionnel qui suit :

1^{ère} TRANCHE (rappel)			
Dépenses	HT	Recettes	HT
		Etat (fonds réservé à la construction des gendarmeries sous maîtrise d'ouvrage publique)	300.000,00€
		DETR 2017 notifiée (plafond maximal)	250.000,00€
		Autofinancement	1.150.000,00€
SOUS-TOTAL 1	1.700.000,00€	SOUS-TOTAL 1	1.700.000,00€

2^{ème} TRANCHE			
Dépenses	HT	Recettes	HT
		Etat (fonds réservé à la construction des gendarmeries sous maîtrise d'ouvrage publique)	300.000,00€
		DETR 2018 (plafond maximal)	250.000,00€
		Autofinancement	1.150.000,00€
SOUS-TOTAL 2	1.700.000,00€	SOUS-TOTAL 2	1.700.000,00€
TOTAL GENERAL	3.400.000,00€		3.400.000,00€

Je demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Il faut savoir qu'à une époque que les 250 000 € et les 250 000 € n'étaient pas octroyés. On peut s'estimer heureux puisque ces montants vont nous permettre de réaliser une opération blanche sur le projet de 3 400 000 €. Projet rendu nécessaire même si, comme nous l'avons souligné lors d'une réunion, ce ne serait pas normalement à nous à gérer ce genre de problème. Ce serait à l'Etat de faire ce genre de projet mais le désengagement de l'Etat, nous amène à surseoir et à pallier aux conditions de travail dans lesquelles exercent nos gendarmes. Actuellement, 3 familles seulement sont dans la gendarmerie et les 18 autres sont éparpillés sur le territoire et il sera bien d'avoir un ensemble de bâtiments dans lequel sera regroupés l'ensemble de nos gendarmes qui font un travail remarquable.

Y a-t-il des questions? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.
Délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés. (23 voix pour).

Les Affaires Financières : le projet d'achat d'un bâtiment situé 31 B rue Jacquard à la société PBTex qui est la société Paul Boyer Textiles.

Je vous rappelle à l'assemblée, la nécessité de reloger le Club Bouliste Lavelanétien, dont les locaux actuels situés rue Mirabeau, doivent être démolis dans le cadre de la construction du futur hôpital.

Je vous indique que le bâtiment situé 31B rue Jacquard à LAVELANET, cadastré section C n° 7752 et 7750 d'une superficie totale 2017 m², appartenant à la Société PBTEX, représentée par Monsieur BOYER Jacques, est en vente ;

Après négociation, je propose l'acquisition de cette propriété à la Société PBTEX au prix de 25.000€.

ACCEPTE d'acheter à la Société PBTEX, représentée par Monsieur BOYER Jacques, le bâtiment situé 31B rue Jacques, cadastré section C n° 7752 d'une superficie de 1770 m² et C n° 7750, d'une superficie de 247 m², au prix de 25.000€ pour pouvoir reloger le Club Bouliste Lavelanétien.

Je rappelle qu'ils sont aussi propriétaires d'un bâtiment qui est située à l'arrière de 4500 m² qui fera l'objet de négociations également avec eux pour la future mise en place de l'ensemble des services techniques de la ville puisque le groupe Paul Boyer doit dans les semaines qui arrivent et même actuellement récupérer et se mettre d'accord avec la Communauté de Communes pour s'installer à la société Avelana. Il serait, dans le futur, certainement propriétaire de ces bâtiments sachant que l'objectif, c'est de créer entre 20 et 40 emplois.

C'est un très gros groupe, ils font du démantèlement d'uniformes nationaux et de retraitement. Ce qui est un très gros marché puisqu'ils viennent d'avoir le marché de l'armée de terre.

Y a-t-il des questions sur ce bâtiment ? Ce sont nos boulistes qui ont l'espoir de s'installer là. Ce projet pourrait devenir le boulodrome départemental également qui en terme d'économie serait d'un intérêt particulier pour notre territoire en terme de restauration et d'hébergement et autres.

Des questions ?

Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération que vous m'autorisez et me permet de réparer mon oubli.

Délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix pour)

Concernant les marchés publics.

PA192017: acquisition d'une balayeuse aspiratrice compacte limitée à 25 km/h.

Monsieur Laurent CARRERE

Il convient de remplacer la balayeuse que l'on avait acquise en 2003 qui maintenant nécessite de trop lourdes réparations pour assurer le nettoyage des rues de la ville dans de bonnes conditions. Pour cette balayeuse, le coût estimatif est de 150 000 euros. Il faut lancer un marché selon la procédure adaptée. Sachant que Monsieur le Maire ne peut passer des marchés que jusqu'à 50 000 euros. Il est proposé de le faire voter en conseil municipal.

Monsieur Le Maire

Notre balayeuse actuelle a au moins 5 ans d'âge. Nous avons retardé un petit peu puisqu'il faut 6 mois de délai pour les balayeuses neuves. Le problème, c'est qu'elle est tombée souvent en panne cette année et que l'on a eu des frais importants. Nous avons voulu retarder le moment de l'acquisition pour au moins rentabiliser les frais mécaniques que nous avons fait dessus. Cette balayeuse sera très intéressante pour nos équipes puisqu'elle aura des potentiels supplémentaires à celles qui étaient aujourd'hui en fonction sur la ville. Elle sera un peu plus grosse et devrait nous faire gagner du temps au sein de nos services techniques. C'est un achat indispensable que nous devons réaliser. Nous avions eu 2 ou 3 petites subventions dessus.

Des questions ?

Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette décision.

Délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix pour).

AO012017: confection et livraison des repas de midi n liaison froide pour les cantines des écoles élémentaires et maternelle de la ville.

Isabelle GRAUPERA

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision municipale 2013/256 en date du 9 décembre 2013 relative au marché passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert -AO022013- afférent à la confection et à la livraison des repas de midi en liaison froide pour les cantines des écoles élémentaires et maternelle de la ville. Il ajoute que ce marché arrive à échéance le 4 janvier 2018 et qu'il convient de conclure un nouveau marché.

Il informe qu'un accord-cadre à bons de commande, avec minimum et maximum, qui devait prendre effet à compter du 5 janvier 2018, a été lancé selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, pour une période de 1 an reconductible 2 fois, sans que ce délai ne puisse excéder le 4 janvier 2021.

Il précise que le montant des prestations pour la durée totale de l'accord-cadre est compris entre 210 000.00 € HT et 540 000.00 € HT.

Il indique que comme le prévoit l'article 98 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, il convient de déclarer sans suite cette procédure au motif d'un défaut procédure. En effet, il a été demandé aux

deux candidats ayant présenté une offre d'améliorer leur proposition de prix. S'agissant d'une procédure formalisée, il est interdit de négocier.

En conséquence, il y a lieu de relancer la procédure sus-citée, décrite dans les trois premiers paragraphes de la présente délibération.

Cependant, le marché initial prenant fin le 4 janvier 2018, Monsieur le Maire, propose de conclure un avenant de prolongation des délais avec le titulaire du marché en cours, la Société OCCITANIE RESTAURATION, car il est impossible pour la collectivité de suspendre le service de restauration scolaire.

L'avenant sera conclu aux mêmes conditions que le marché initial, pour une durée de deux mois du 5 janvier 2018, jusqu'au 4 mars 2018. Le montant de l'avenant n'excède pas 10 % du montant du marché. Le maximum reste inchangé.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer

Monsieur Le Maire

Le marché est lancé pour 1 année renouvelable sur 3 ans. On a choisi de le faire tous les ans renouvelables, tout simplement parce que les négociations avec la mairie de Laroque d'Olmes concernant le projet de cuisine centrale pourraient être revus. Nous ne sommes pas opposés à ce qu'il y ait une cuisine centrale qui nous permette de servir les repas de nos écoles mais jusqu'à présent nous n'avions pas réussi à trouver les bons chiffres qui faisaient que le coût supplémentaire supporté par la commune aurait pu être de l'ordre de 60 à 80 000 euros c'est-à-dire qu'au lieu d'être 91 000€, nous aurions été à 150 000€. Notre budget, nous ne l'aurait pas permis, dans ces conditions. Je sais que des solutions peuvent être trouvées notamment avec ce qui se fait dans le cadre du Conseil Départemental sur les filières courtes qui peuvent permettre d'arranger certainement pas mal de choses. C'est pour ça que nous proposons simplement de le faire tous les ans renouvelables. Ce qui permettra si une solution est trouvée de rester dans un cadre de projet intercommunal qui serait, je pense, le bienvenu. Les sommes qui sont les nôtres et les projets de la ville de Lavelanet sont relativement plus importants. Cela représente près de 40 000 repas. Concernant cet appel d'offres, nous avons pris cette décision jusqu'à la fin du mandat.

Y a-t-il des questions ?

Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés. (23 voix pour).

Urbanisme - Cadastre : Demande de dérogation à Madame la Préfète de l'Ariège à l'urbanisation limitée.

Didier FABRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, la délibération du 23 mai 2016 par laquelle la commune a transféré à la Communauté de Commune du P.O. la compétence « Plan Local d'Urbanisme ».

Il précise que la CCPO n'ayant pas lancé la procédure pour l'élaboration du PLUI avant le 27 mars 2017, la commune est depuis cette date régie par le Règlement National d'Urbanisme et non plus par le Plan d'Occupation des Sols.

Afin de poursuivre une politique foncière, la ville de LAVELANET dispose à ce jour d'une ZAD. En outre, cet outil foncier permet la mise en œuvre d'une politique de l'habitat. Elle se traduit par une aération des îlots, lutte contre le logement vacant et crée une offre de logement adapté aux besoins de la population.

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée délibérante que Monsieur RIVIERE Julien a déposé le 06 avril 2017 une demande de certificat d'urbanisme opérationnel pour la construction d'une maison d'habitation sur les parcelles cadastrées section D n° 439, 438, 437, 1504 dont il est propriétaire.

Ces terrains qui étaient situés en zone NB, zone constructible du POS, se retrouvent aujourd'hui en zone non constructible car « ils sont situés en dehors de la partie urbanisée de la commune et en discontinuité avec l'existant ».

Considérant que la commune conduit depuis 2014 une politique de la ville visant à revitaliser son centre bourg, et qu'à cette fin elle a été retenue en tant que site pilote dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt Centre Bourg.

Considérant qu'il est de l'intérêt vital pour la commune pour éviter une diminution de sa population, de maintenir un jeune ménage qui ne possède pas d'autre terrain dans la commune que celui faisant l'objet du CU opérationnel,

Considérant que la commune ne dispose pas de terrains constructibles qu'elle pourrait vendre à ce jeune ménage,

Considérant que la parcelle faisant l'objet du CU est desservie par tous les réseaux,

Considérant la création de la ZAD par arrêté préfectoral en date du 12 juin 2017,

Considérant que Monsieur RIVIERE Julien n'est propriétaire d'aucun autre terrain sur la commune de LAVELANET lui permettant de réaliser son projet,

Considérant que la demande de Monsieur RIVIERE Julien ne porte pas atteinte à la salubrité et à la sécurité publique, et que le projet n'entraîne pas de dépenses publiques,

Monsieur le Maire propose de demander une dérogation à Madame la Préfète, au titre des articles L111-1-2, L111-4, L142-4 et L142-5 du Code de l'Urbanisme, afin que ce terrain soit constructible.

Puis Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Monsieur Le Maire

Aujourd'hui le PLUI n'ayant pas été mis en place. Cela, nous pose d'énormes problèmes comme à d'autres collectivités du Pays d'Olmes. Je sais que Laroque d'Olmes pour un gros dossier d'aménagement de commerces, est dans le même cas. En 2015, nous avons lancé notre PLU.

Nous serions aujourd'hui pratiquement à la fin du PLU. Malheureusement, ce n'est pas ce que nous avons décidé puisque à la demande de la Préfecture, nous avons intégré la Communauté des Communes pour montrer que nous étions solidaires de ces projets et ainsi respecter les compétences. Malheureusement, à peine si aujourd'hui, on peut avancer sur le PLU. On ne peut pas aujourd'hui, alors que nous engageons des travaux importants sur la ville, se permettre de perdre des foyers qui dans les 2 ou 3 ans seront des gens qui amèneront financièrement, au travers de leurs impôts, des recettes nouvelles. Je dirais qu'au niveau du Plan de Préventions des Risques, on est soumis à une inquisition extraordinaire. Tous les projets qu'ils soient publics, privés et d'industrie sont tous retardé. On nous avait promis le rendu de l'étude en septembre 2017 et on ne l'aura peut-être qu'en mars 2018. Voilà un petit peu ce qui aujourd'hui nous contraint. Nous allons faire une intervention auprès de madame la Préfète en espérant qu'elle sera suivie, mais c'est très difficile aujourd'hui de discuter avec les services de l'Etat. Y a-t-il des questions sur ce dossier ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés. (23 voix pour).

Opération Façades : demandes de subvention.

Didier FABRE

Oui, c'est toujours dans le même genre d'initiative. C'est une demande de subvention qui a été déposée par Monsieur Garnier Jean-François pour un bâtiment situé 13 rue de la Soullano. Il demande une subvention pour un ravalement de façades pour un montant de la subvention s'élèverait à 800€.

Monsieur Le Maire vous demande de délibérer pour attribuer cette subvention à ce particulier.

Monsieur Le Maire

Des questions ?

Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci donc pour cette délibération.

Délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix pour).

Séance suspendue : Parole donnée au public

Monsieur Le Maire

Enfance-Jeunesse : Convention d'Objectifs et de Financements à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège pour la période du 01/09/2017 au 30/06/2018 pour les actions "Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité " de la Mairie de Lavelanet

Jackie Roy

Monsieur le Maire expose que la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège propose à la Commune de Lavelanet de renouveler son partenariat concernant les quatre actions menées dans le cadre du « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » : 2 en primaire-petite maison de Lavelanet et 2 en secondaire-espace jeunes.

Dans le cadre de son soutien accordé à la structuration d'une offre « enfance et jeunesse » adaptée aux besoins des familles, elle demande, notamment, l'engagement du gestionnaire à

mettre en œuvre un projet éducatif et/ou social de qualité, avec un personnel qualifié et un encadrement adapté, proposant des services et/ou activités ouvertes à tous les publics, en respectant un principe d'égalité d'accès et un principe de non-discrimination.

A cette fin, elle propose la signature avec la Mairie de Lavelanet d'une Convention d'Objectifs et de Financement Prestation de Service Ordinaire pour les actions « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » pour la période du 01/09/2017 au 30/06/2018.

Cette convention (dont un exemplaire est joint à la présente délibération) définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service pour les quatre actions de Lavelanet.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Monsieur Le Maire

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération

Délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix pour).

Environnement : Convention entre la Ville de Lavelanet et le Groupe Leyton CTR pour la valorisation et l'achat de Certificats d'Economie d'Energie (C.E.E)

Monsieur Laurent CARRERE

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée délibérante que le dispositif des certificats d'économies d'énergie (C.E.E.) constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique. Créé par les articles 14 à 17 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE), ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie (électricité, gaz, GPL, chaleur et froid, fioul domestique et carburants pour automobiles). Ceux-ci doivent ainsi promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie que sont les ménages, les collectivités territoriales et les professionnels.

Un objectif pluriannuel a été défini et réparti entre les opérateurs en fonction de leurs volumes de ventes. A la fin de chacune des périodes d'engagement, ces obligés doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de C.E.E. équivalent à ces obligations. A ce jour le dispositif des C.E.E. est, depuis le 1^{er} janvier 2015, dans sa 3^{ème} période d'obligation pour une durée de 3 ans, avec un objectif national d'économie d'énergie de 700 TWh cumac. Une 4^{ème} période de 3 années est prévue à partir du 1^{er} janvier 2018 avec un objectif national d'économie d'énergie de 1.600 TWh cumac.

Les C.E.E. sont attribués, sous certaines conditions, par les services du Ministère chargé de l'énergie, aux acteurs éligibles (les obligés mais aussi d'autres personnes morales non obligées) réalisant des opérations d'économies d'énergie. Ces actions peuvent être menées dans tous les secteurs d'activité (résidentiel, tertiaire, industriel, agricole, transport, etc.), sur le patrimoine des éligibles ou auprès de tiers qu'ils ont incités à réaliser des économies d'énergie. Les obligés ont

également la possibilité d'acheter des C.E.E. à d'autres acteurs ayant mené des actions d'économies d'énergie, en particulier les éligibles non obligés.

Des fiches d'opérations standardisées, définies par arrêtés, sont élaborées pour le montage d'actions d'économies d'énergie. Elles sont classées par secteur et définissent, pour les opérations les plus fréquentes, les montants forfaitaires d'économies d'énergie en kWh cumac. Les économies d'énergie réalisées en dehors des opérations standardisées correspondent à des opérations spécifiques.

Les certificats délivrés sont exclusivement matérialisés par leur inscription sur un compte individuel ouvert dans le registre national des certificats d'économies d'énergie, dont la tenue peut être déléguée à une personne morale. Le registre doit également enregistrer l'ensemble des transactions (ventes et achats) de certificats et fournir une information publique régulière sur le prix moyen d'échange des certificats.

Au regard de ces informations, Monsieur le Maire complète son exposé en informant les membres du conseil municipal que le Groupe Leyton – CTR se propose d'accompagner la Ville de Lavelanet pour le montage des dossiers ayant trait aux C.E.E. et ce, pour la troisième et la quatrième période soit jusqu'au 31 décembre 2020. Cet accompagnement regroupe les missions suivantes :

- l'identification des investissements réalisés par la Commune en matière d'économie d'énergie qui pourraient être éligibles dans le cadre du dispositif des C.E.E. ;
- l'assistance dans la constitution des dossiers de demande de C.E.E. auprès du PNCEE ;
- l'achat desdits C.E.E. auprès de la Commune à hauteur de 25% du prix obtenu par le Groupe Leyton – CTR.

L'ensemble des dispositions régissant la convention de valorisation et d'achat des C.E.E. est repris dans le projet de contrat joint à la présente délibération dont lecture est faite en séance.

Puis, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Monsieur Le Maire

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix pour).

Mise à jour sur la gestion du personnel.

Myriam Léonard

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de divers mouvements concernant la gestion du personnel communal.

PERSONNEL TITULAIRE :

- Création d'un poste de superviseur technique relevant du grade d'Agent de Maîtrise principal, à temps complet, dans le cadre d'un avancement de grade,
- Créations de 4 postes d'adjoint administratif relevant du grade d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe, dans le cadre d'avancements de grades,
- Création de 5 postes d'adjoint d'animation relevant du grade d'Adjoint d'Animation Principal 1^{ère} classe, dans le cadre d'avancements de grades,
- Création d'un poste de responsable culturel relevant du grade d'Adjoint du Patrimoine Principal 1^{ère} classe, dans le cadre d'un avancement de grade,
- Création d'un poste d'adjoint technique relevant du grade d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe, dans le cadre d'un avancement de grade,
- Création de 2 postes d'ATSEM relevant du grade ATSEM Principal 1^{ère} classe, dans le cadre d'avancements de grades,
- Création d'un poste de responsable administratif relevant du grade de Rédacteur Principal 1^{ère} classe, dans le cadre d'un avancement de grade.

Ces avancements de grades sont à confirmer par le Centre de Gestion de l'Ariège après vérification de la réforme du Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations.

PERSONNEL NON TITULAIRE :

- Création de 3 postes de contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 01/01/2018 au 31/12/2018, en période continues ou discontinues, à temps complets, rémunérés sur la base de l'Indice Brut 347, Indice Majoré 325, pour occuper la fonction d'agent d'animation correspondant au grade d'adjoint d'animation,
- Création de 2 postes de contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 01/01/2018 au 31/12/2018, en périodes continues ou discontinues, à temps complets, rémunérés sur la base de l'Indice Brut 347, Indice Majoré 325, pour occuper la fonction d'agent d'entretien des écoles et/ou bâtiments communaux correspondant au grade d'adjoint technique,
- Création de 3 postes de contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 01/01/2018 au 31/12/2018, à temps complets, rémunérés sur la base de l'Indice Brut 347, Indice Majoré 325, pour occuper la fonction d'agent technique correspondant au grade d'adjoint technique,
- Création d'un poste de contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité du 01/01/2018 au 30/06/2018, à temps complet, rémunéré sur la base de l'Indice Brut 351, Indice Majoré 328, pour occuper la fonction d'ATSEM correspondant au grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe,
- Création d'un poste de contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 01/01/2018 au 31/12/2018, à temps non complet (7 heures hebdomadaires sur 20 heures), rémunérés sur la base de l'Indice Brut 366, Indice Majoré 339, pour occuper la fonction d'enseignant de percussions correspondant au grade d'assistant d'enseignement artistique,
- Création d'un poste de contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 01/01/2018 au 31/12/2018, à temps non

complet (4 heures hebdomadaires sur 20 heures), rémunéré sur la base de l'Indice Brut 366, Indice Majoré 339, pour occuper la fonction d'enseignant de guitare correspondant au grade d'assistant d'enseignement artistique.

Puis il demande à l'assemblée de se prononcer.

Monsieur Le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci pour cette délibération.

Délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix pour).

Mise en place du RIFSEEP

Myriam Léonard

C'est la mise en place à partir du 1er janvier 2018 du RIFSEEP. C'est le nouveau régime indemnitaire. Ce régime indemnitaire ne concerne pas la police, l'artistique et le sport. Je ne vous lis pas tous les codes. Ce nouveau régime indemnitaire se compose de 2 éléments: l'indemnité des fonctions, de suggestions et expertise IFSE liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle et le 2^{ème}, c'est le complément indemnitaire annuel CIA tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Les bénéficiaires de l'IFSE et après en avoir délibéré décide d'instaurer dans la limite des textes applicables la fonction publique d'état l'indemnité des fonctions de sujétion et d'expertise aux agents titulaires et stagiaires à temps complets, à temps non complet et à temps partiel donc vous avez tout le détail de tous les agents concernés de la municipalité. Ensuite, la 2^{ème}; mise en place c'est le CIA et c'est le complément indemnitaire annuelle qui est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent. Le versement de ce complément est facultatif. Les bénéficiaires du CIA, c'est après en avoir délibéré pour fixer les montants plafonds et les conditions d'attribution. La collectivité pourra décider d'instaurer à titre individuel dans la limite des textes applicables de la fonction publique d'état, le complément indemnitaire annuel aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet, à temps partiel. Nous vous demandons de délibérer sur ce nouveau régime indemnitaire.

Monsieur Le Maire

Ce sont des choses qui sont nouvelles aujourd'hui.

Il y a des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Régime indemnitaire du personnel communal.

Myriam Léonard

Comme chaque année, nous sommes obligés de délibérer pour savoir le montant des indemnités

du personnel. Monsieur le Maire informe au conseil municipal de diverses modifications à apporter à ce régime afin d'être en accord avec la directive du décret du 6 septembre 1991. Texte applicable à toutes les filières dans le respect des conditions réglementaires dont vous avez tous les détails. Indemnités soumises au décret, il y a la filière administrative, la filière technique, la filière sanitaire et sociale, culturelle, sportive, police et animation. Le récapitulatif, indemnité soumis au décret qui est pour un montant de 47 166,25 € qui correspond à la culture IFTS pour 2 057,49€. IHTS, ce sont les heures supplémentaires 40 000 € et d'Indemnité suivi d'orientation assistance enseignement 1 843,56€. L'indemnité de sujétion des conseillers 1875,24€ et prise de service et de rendement 1 389,96€. C'est un montant de 47 166,25€

C'est ce qui était distribué et au niveau du RIFSEEP, il y aura 40 000 euros de plus à partir du 1er janvier 2018. Nous sommes vraiment ennuyés. Est-ce qu'on pourra mettre ce nouveau régime indemnitaire ? Parce que nous avons augmenté certain régime indemnitaire par le haut et non pas par le bas. On n'a pas voulu diminuer. On n'a pas voulu. On aurait pu. Mais on a préféré l'augmenter voyant les services que nous rendent tous les agents.

Monsieur Le Maire

Ce sont des sommes en plus, importantes, pour nos personnels. Est-ce qu'il y a des questions ? Sachant que chaque année, notre volume de personnel augmente entre 1.5 et 2.5

Y a-t-il des questions ?

Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix pour).

Formation du personnel.

Myriam Léonard

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la nécessité de proposer aux agents des formations en rapport avec leur projet personnel dans le cadre de leur contrat aidé ou en rapport avec leur fonction au sein de la collectivité.

Des souhaits de formations vont être formulés par des agents. Ces vœux seront validés par l'autorité territoriale et par le Comité Technique. Les coûts correspondants doivent donc être inscrits au budget.

Cependant, en cours d'année, certaines formations ne peuvent être dispensées, faute d'annulation par les organismes de formation et pour tout autre motif. A l'inverse, d'autres formations non évoquées en début d'année peuvent se rajouter pour répondre aux besoins des agents mais aussi à ceux de la collectivité. Parfois, ces formations se déroulent dans un délai très court.

Afin de ne pas pénaliser les agents, il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer toute forme d'engagement (devis, bulletin d'inscription, conventions ...) avec tout type d'organisme de formation dans la limite des crédits prévus au budget.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec tout type d'organisme de formation toutes pièces nécessaires à l'inscription (devis, bulletin d'inscription, conventions...) afin de

permettre à l'agent de se rendre en formation, dans la limite des crédits qui seront prévus aux exercices budgétaires (budgets et décisions modificatives).

- **PRECISE** que les frais de restauration et/ou de déplacements et/ou d'hébergement pourront également être pris en charge par la collectivité,

Monsieur Le Maire

Des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient, Merci.

Délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (23 voix pour).

Concernant les questions diverses, il y en a deux.

Attribution du marché PA102017: Entretien et dépannage des chaufferies (fioul, gaz, mixte bois/gaz), des producteurs d'eau chaude et des centrales d'air-dépannages et divers travaux de plomberie.

TORRECILLAS Jean-Luc

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2017/145 en date du 24 octobre 2017 l'autorisant à lancer, à signer et à exécuter l'accord-cadre passé selon la procédure adaptée. Il indique le déroulement de la procédure :

- Ce marché comporte 4 lots :

* Lot 1 : Entretien et dépannage chaufferie mixte bois/gaz

* Lot 2 : Entretien et dépannage des chaufferies fioul et gaz et des sous-stations

* Lot 3 : Dépannages et divers travaux de plomberie

- Un avis d'appel public à la concurrence (annonce n° 17-134615) a été publié au BOAMP le 25 septembre 2017

- Date et heure limite de réception des offres : 12 octobre 2017 à 12 h 00

- Nombre de plis reçus : 3 plis

*ETIC GAZ ET FIOUL – 11 Hameau Jalabert – 09500 TOURTROL (lots 1 et 3)

*DALKIA – 4 Bis rue Françoise d'Eaubonne – CS 82323 – 31021 TOULOUSE CEDEX 2 (Lots 1 et 2)

*T.P.F : Technique Performance Faisabilité – 3 rue Isabelle Eberhardt – 31200 TOULOUSE (Lots 1 – 2 et 3)

Après analyse des offres, et suite à la réunion de la commission municipale du 23 octobre 2017, le marché cité en objet a été attribué comme suit :

- LOT 1 : Entretien et dépannage chaufferie mixte bois/gaz

ETIC GAZ ET FIOUL – 11 Hameau Jalabert – 09500 TOURTROL

Tél : 06.32.50.15.44
Mail : contact@etic09.fr
SIRET : 523 015 709 00018

Fax :

Pour un montant par an de : 1 716.00 € HT soit 2 059.20 € TTC

- LOT 2 : Entretien et dépannage des chaufferies fioul et gaz et des sous-stations

ETIC GAZ ET FIOUL – 11 Hameau Jalabert – 09500 TOURTROL
Tél : 06.32.50.15.44 Fax :
Mail : contact@etic09.fr
SIRET : 523 015 709 00018

Pour un montant annuel de : 5 135.00 € HT soit 6 162.00 € TTC

- LOT 3 : Dépannages et divers travaux de plomberie

ETIC GAZ ET FIOUL – 11 Hameau Jalabert – 09500 TOURTROL
Tél : 06.32.50.15.44 Fax :
Mail : contact@etic09.fr
SIRET : 523 015 709 00018

Pour un montant annuel de : 3 455.00 € HT soit 4 146.00 € TTC

Monsieur Le Maire

Par contre, ce qui est dommage, c'est que l'on a essayé d'avoir les entreprises locales qui ont été relancées mais personne n'a souhaité répondre.

Information sur l'attribution du marché PA112017: Requalification de l'Avenue Alsace Lorraine.

Didier FABRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2017/125 en date du 19 septembre 2017 l'autorisant à lancer, à signer et à exécuter le marché passé selon la procédure adaptée. Il indique le déroulement de la procédure :

- Ce marché comporte 4 lots :

- * Lot 1 : VRD (Terrassement, démolition, eaux pluviales, remblaiement, bordures, enrobés et signalétique)
- * Lot 2 : Revêtement de sols (béton, pavés ...)
- * Lot 3 : Mobilier et signalétique urbaine
- * Lot 4 : Espace vert (comprenant les terrassements et fosses)

- Un avis d'appel public à la concurrence (annonce n° 125237) a été publié à la DEPECHE DU MIDI le 18 août 2017

- Date et heure limite de réception des offres : 22 septembre 2017 à 12 h 00

- Nombre de plis reçus : 7 plis

* SARL CLARAC ESPACES VERTS – Ancien chemin royal – Route de Toulouse – 09100 PAMIERS (Lot 4)

*STE COLAS SUD OUEST – Agence de VARILHES – Route de FOIX – 09120 VARILHES (Lots 1 – 2 et 3)

* Groupement SARL LES ARTS VERTS (mandataire) / JARDINS ET PAYSAGES – 76 Route de LAVELANET – 09600 LAROQUE D'OLMES (Lot 4)

*JARDINS ET PAYSAGES – ZI Permilhac - 09000 FOIX (Lot 4)

*Groupement SOLS MIDI PYRENEES / SOLS Languedoc Roussillon – 9 chemin de la madeleine – 31130 FLOURENS TOULOUSE CEDEX 1 (Lot 2)

* Groupement PAYS D'OLMES BATIMENTS / SARL SANCHEZ Gaétan – 31 rue Jacquard – 09300 LAVELANET (Lot 2)

*Groupement Entreprise Jean LEFEBVRE Ets RESCANIERES / SARL SANCHEZ Gaétan – 09500 ROUMENGOUX (Lot 1)

Après analyse des offres, et suite à la réunion de la commission municipale du 23 octobre 2017, le marché cité en objet a été attribué comme suit :

- LOT 1 : VRD :

Groupement Entreprise Jean LEFEBVRE Ets RESCANIERES (mandataire) / SARL SANCHEZ Gaétan

09500 ROUMENGOUX

Tél : 05.61.68.12.25 Fax : 05.61.68.81.85

Mail : rescanieres@eurovia.com

SIRET : 404 163 487 00063

Pour un montant de : 796 478.00 € HT soit 955 773.60 € TTC

- LOT 2 : Revêtement de sols :

Groupement PAYS D'OLMES BATIMENTS (mandataire) / SARL SANCHEZ Gaétan

31 rue Jacquard

09300 LAVELANET

Tél : 05.61.64.71.38 Fax : 05.61.65.19.28

Mail : entreprise@pob09.com

SIRET : 450 552 765 00031

Pour un montant de : 384 091.49 € HT soit 460 909.79 € TTC

- LOT 3 : Mobilier et signalétique urbaine :

JARDINS ET PAYSAGES

ZI Permilhac

09000 FOIX

Tél : 05.61.05.36.50

Fax : 05.61.05.39.50

Mail : jardins.paysages@wanadoo.fr

SIRET : 350 059 291 000 38

Pour un montant de : 58 843.00 € HT soit 70 611.60 € TTC

- LOT 4 : Espace vert :

SARL CLARAC ESPACE VERTS

Ancien chemin royal

Route de Toulouse

09100 PAMIER

Tél : 05.61.60.94.00

Fax : 05.61.60.06.98

Mail : clarac.ev@gmail.com

SIRET : 776 669 848 00017

Pour un montant de : 133 393.65 € HT soit 160 072.38 € TTC

Monsieur Le Maire

Vous aurez la prochaine fois celui de la maison de retraite et puis 2 ou 3 autres avec la gendarmerie puisque les attributions sont en cours. Je voudrais juste avant de terminer faire un point sur les bacs déchets. Nous ne faisons aujourd'hui qu'appliquer les directives du syndicat départemental qui à la charge de la compétence des ordures ménagères. Ils ont à leurs charges aussi la communication et la mise en place de ces problèmes-là. On s'aperçoit aujourd'hui que les gens réfractaires continuent à mettre les poubelles dehors. On est conscient qu'il y a des problèmes de communication peut-être avec le SMECTOM, qu'il y a eu une communication qui a été faite quand même importante dans toutes les boîtes aux lettres. Il va y avoir un temps d'adaptation. Nous avons demandé au SMECTOM de faire le ramassage quand il y avait des sacs un petit peu isolé. Le lundi, nous envoyons des équipes pour nettoyer et en sorte que la ville reste relativement propre. Nous allons avoir ce phénomène pendant quelques temps. Je vous le redis, nous leur expliquerons et nous leur donnerons un numéro au SMECTOM. Si ce sont des personnes âgées nous leur porterons les bacs à la maison. On ne peut pas faire autre chose que d'accepter ce que l'on nous impose.

On ne va pas faire une révolution sur les choses qui se font ailleurs. Cela se normalisera à un certain moment, en espérant que sera le plus rapidement possible parce que le nombre de personnel que l'on met à ramasser tout ça, a un coût. On le fera tant que cela sera nécessaire mais si cela devait se poursuivre tout au long de l'année, nous n'aurons pas d'autre obligation et d'autre

possibilité que le dire ce coût, on le mettra sur tout le monde. Bien sûr, certains diront qu'ils ne veulent pas payer pour les autres. Dans ce cas, il faudra dénoncer les gens, ce sera une action citoyenne. Il va tous falloir que l'on fasse passer les messages. Il y a du civisme à avoir. On nettoie quand c'est indispensable de nettoyer. Tout aujourd'hui, nos personnels ont enlevé toutes les poubelles éventrées par les chiens errants.

Je voudrais quand même, vous souhaiter à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année. Je vous souhaite un père Noël généreux et que vous voir revenir tous en forme pour 2018. Je clôture le conseil municipal.

La séance est levée à 19h45.

Le Maire,
Marc SANCHEZ

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Sanchez', written over the printed name.

